

COMMUNE DE SAINT MARTIN LACAUSSADE

N° 2024- 12.03-0050

Le Maire de SAINT MARTIN LACAUSSADE,

VU les articles L.2212-1 à L.2212-5 du Code des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande présentée le 03 décembre 2024, par l'entreprise de M. RICHARD Stéphane pour des travaux d'abattage d'un arbre « 11 Chemin du Haut Gradecap » de la commune de St Martin Lacaussade.

ARRETE

Article 1 – En raison de travaux d'abattage d'un arbre « 11 Chemin du Haut Gradecap » de la commune de St MARTIN LACAUSSADE, **le 09 Décembre 2024, entre 08H30 et 12H30**, la circulation sera fermée dans les deux sens.

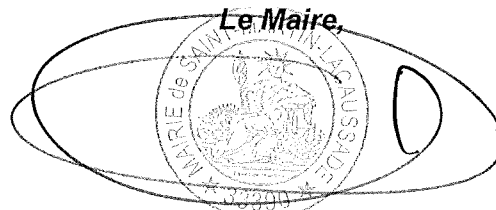
Article 2 – L'entreprise s'engage à remettre la chaussée et la voirie en état. La commune procédera à la vérification.

Article 3 –L'entreprise sera responsable de la mise en place et de la maintenance de la signalisation, conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967.

Article 4

Monsieur le Maire de SAINT MARTIN LACAUSSADE,
L'entreprise M. RICHARD Stéphane,
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin Lacaussade,
Le 4 décembre 2024

Le Maire,

Julien BEDIS